

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 07 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

**Absente Excusée :** Madame Jennifer BENAYAD.  
Procuration de Mme Jennifer BENAYAD à Mme Brigitte PRÊTRE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Joël VIONNET.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 26 Septembre 2022**

Le Procès-verbal du 26 Septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Bois**

- *Etat d'assiette pour 2023 (proposition de coupes)*

Parcelle U 390 m<sup>3</sup>

Les coupes prévues initialement dans les parcelles J et P sont reportés car le marché est saturé par des bois scolytés.

- *Travaux sylvicoles*

Parcelle A cloisonnement et travaux sous futaie, montant du devis 4 020.00 € HT.

- *Marquage et vente de bois blanc*

Une vente de bois blanc entre habitants va être réalisé cet automne, pour exploitation courant 2023. Le marquage des lots va être réalisés et la vente des bois aura lieu prochainement en mairie. La liste et l'emplacement des lots à vendre seront disponible en mairie.

Le conseil municipal valide ces trois points à l'unanimité.

## **3/ Lotissement « La Fabrique »**

- *Règlement de Lotissement*

Après de longs échanges, le règlement de Lotissement proposé par le Géomètre et l'Architecte en charge du dossier, est validé par le Conseil par 8 voix pour et 3 abstentions.

- *Prix du terrain*

Mme le Maire souhaite que nous définissions ce jour le prix de vente au m<sup>2</sup>, pour les parcelles de ce futur lotissement. Nous avons des demandes en attentes en mairie et il faut leurs apporter des réponses.

Un récapitulatif d'achat du terrain plus des frais (géomètre, architecte, études de sol, notaires, intérêts et frais banque, viabilisation) plus la TVA à la marge, nous arrivons à un montant très important.

Différents prix sont proposés au conseil, après discussions, le prix de 295 € le m<sup>2</sup> est retenu, par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

- *Viabilisation*

Mme le Maire nous présente le devis de l'entreprise BOUCARD pour la création des 6 parcelles du lotissement.

Ce devis concerne le terrassement, les fouilles des réseaux secs et humides, les eaux (potables, usées, pluviales) le téléphone, les essais et les plans de recollement, pour un montant de 99 650.00 € HT soit 119 580.00 € TTC.

L'ensemble du conseil municipal valide ce devis, par vote à main levée, soit 11 voix pour.

#### **4/ Dossier Cellules Paramédicales**

- Un montant de 90 000 € TTC de dépenses pour 2022, est validé à l'unanimité par le Conseil, pour le début des travaux d'aménagement des locaux à louer dans le bâtiment de la mairie.
- Prix de location des locaux.  
Nous avons des demandes de renseignements par-rapport aux futurs prix de location des différents locaux. Après discussions, les prix suivants sont arrêtés :

250 € TTC mensuel les grandes cellules, charges en supplément  
170 € TTC mensuel la petite cellule, charges en supplément

Ces choix sont validés par l'ensemble du Conseil.

#### **5/ Association Parents d'élèves**

Après plusieurs années d'absence d'association de parents d'élèves, certains parents ont souhaité relancer celle-ci. Une demande d'aide financière nous est parvenue, pour couvrir les frais de création de cette association dénommée « Les P'tites Mains d'Or ».

Le Conseil valide à l'unanimité une participation de 50 €.

#### **6/ Noël 2022**

- *Cadeaux de Noël*

Pour les enfants de 0 à 8 ans : cadeaux de 30 €

Pour les enfants de 9 à 11 ans : chèque cadeaux de 30 €

Pour les personnes de plus de 70 ans, du personnel et des bénévoles : corbeilles de 55 à 60 €

- *Théâtre de Noël*

Il aura lieu encore cette année, mais le manque de bénévoles pour s'en occuper se ressent sérieusement.

Les bonnes volontés sont les bienvenues !!

À noter dans vos agendas, le théâtre aura lieu le Dimanche 11 Décembre 2022.

Ces propositions sont votées à l'unanimité des présents.

## **7/ Ecole / Nouveaux Horaires**

- Jusqu'à présent l'arrivée des bus scolaires empiétait sur les heures d'enseignement. Afin d'éviter ce désagrément, Mme la Directrice du RPI a proposé au 1<sup>er</sup> conseil de classe du primaire de modifier les horaires d'école comme suit : Matin 8h30-40 11h55 Après-midi 13h30-40 16h25. Cette proposition validée en conseil d'école, doit l'être également au niveau de notre Conseil Municipal, ce qui est fait à l'unanimité des présents.
- Les conseillers présents au 1<sup>er</sup> conseil de classe du primaire, nous font un compte-rendu de celui-ci. Un certain nombre de doléances nous sont adressé. Nous attendons le compte-rendu officiel, pour répondre à celles-ci.

## **8/ Salle des Fêtes**

- *Tarifs de locations*

Suite à l'augmentation conséquente des charges en général, Mme le Maire nous propose de revoir le tarif de location de notre salle des fêtes. Après discussions, le Conseil Municipal décide et valide à l'unanimité des présents, les nouveaux tarifs de location ci-dessous charges comprises, ceci à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2022.

	Habitants	Non Habitants
Week-end	210 €	310 €
1 jour hors week-end	100 €	150 €
Association Les Amis du Rougebief	Gratuit	
Association extérieure (forfait annuel) sans cuisine	130 €	
Location à but lucratif	1 Jour 180 € / WE 300 €	
Caution	1000 €	

- *Suppléant Etat des lieux*

Nous devons délibérer pour définir une personne suppléante d'Aurélie, qui s'occupe des locations de la salle des fêtes. Mr Joël VIONNET se propose pour s'occuper de cette tâche, le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

## **9/ Déneigement**

Nous avons reçu un mail de l'entreprise Longchamp qui effectue le déneigement sur notre commune, nous expliquant qu'au vu de l'augmentation de leurs charges de fonctionnement, ils sont obligés de revoir leur tarif, pour l'hiver 2022-2023. Bien que comprenant la situation actuelle, nous sommes surpris de la hausse proposée étant donné le contrat triennal signé avec eux. N'ayant pas d'autre alternative pour cet hiver, l'augmentation de 17 % sur la totalité des prestations est validé à l'unanimité par le Conseil.

## 10/ Questions diverses

### 1. Verger partagé

La plantation des arbres a été réalisé courant octobre dans une bonne ambiance. Un grand merci à l'entreprise Boucard pour la mise à disposition de la pelleuse. Le coût pour l'achat des arbres s'élève à 1454.39 € TTC.

### 2. Nettoyage réservoir

Le réservoir a été vidé et nettoyé ce jour, à cette occasion, il a été décelé de nouvelles fissures au fond de celui-ci. Des travaux à prévoir pour l'étanchéifier seront nécessaire dès que possible.

### 3. Demande du FC Lac Remoray Vaux

Une réunion a eu lieu à l'initiative des responsables de ce club et auquel a participé Mr FRANCHINI Emmanuel. Celle-ci avait pour but d'exposer un futur projet soit : la construction d'un terrain en synthétique et de rénover les vestiaires. Dans un 1<sup>er</sup> temps une demande de participation financière est demandée aux communes qui ont des enfants licenciés dans ce club. Au stade actuel, nous manquons d'éléments pour prendre position, ce sujet reviendra sans doute ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.